

La finance solidaire - Finansol

Finansol est une association créée en 1995 qui a pour but la promotion de la solidarité dans l'épargne et la finance. Grâce à leur label Finansol créé en 1997, ils donnent une visibilité aux produits d'épargne solidaire disponibles. Elle fédère autour d'elle 70 acteurs de ce secteur : entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance.

Sur le site de Finansol, il est dit que le but de la finance solidaire consiste à « relier les épargnants qui cherchent à donner du sens à leur argent à des entreprises et associations dont l'activité est à forte utilité sociale et/ou environnementale, qu'ils financeront via la souscription de produits d'épargne solidaire ». Ainsi, tout en faisant fructifier son argent, l'épargnant soutient l'accès à l'emploi, au logement pour les personnes exclues, le développement d'activités écologiques ou encore l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

Le label Finansol permet d'assurer aux épargnants l'utilité sociale et/ou environnementale de leur placement et atteste de la bonne conduite de l'intermédiaire financier qui s'engage à fournir une information sur le placement labellisé et les activités soutenues. Ce label est accordé selon plusieurs critères détaillés sur le site de Finansol :

- « **Les critères de solidarité.** Selon le mécanisme du produit d'épargne, il doit se conformer à l'un des deux points suivants :
 - L'encours de l'épargne finance des projets solidaires : tout ou partie de l'encours de l'épargne (c'est-à-dire l'argent placé) est affecté au financement d'entreprises solidaires œuvrant principalement dans les domaines suivants : accès à l'emploi et au logement, soutien d'activités écologiques et à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.
 - Les revenus de l'épargne soutiennent les activités d'association : au moins 25% des intérêts sont versés de façon régulière par l'épargnant sous forme de don à des organismes bénéficiaires. Le don doit être régulier (au moins annuel) et effectué par l'épargnant.
- **Les critères de transparence et d'information.** Un correspondant "épargne solidaire" désigné est en charge :
 - de tenir à disposition des souscripteurs, des épargnants et des réseaux de distribution l'ensemble des informations sur le produit labellisé,
 - d'informer de manière complète les épargnants sur le caractère solidaire du produit à sa souscription et, par la suite, de façon annuelle,
 - d'informer régulièrement Finansol de ses données de la finance solidaire, et ce pour faciliter la mise en place d'indicateurs sur le secteur ».

Pour la promotion de l'épargne solidaire, Finansol publie également des guides tels que le guide des placements solidaires, le guide de l'épargne salariale solidaire, le guide du label Finansol... Deux événements sont également organisés par Finansol pour donner plus de visibilité à la finance solidaire : la Semaine de la finance solidaire pour sensibiliser les citoyens au mois de novembre (cette année du 4 au 10 novembre) et les Grands Prix de la finance solidaire

en partenariat avec *le Monde*.

« Sophie des Mazery: «La finance solidaire a créé 36.000 emplois en 2012 en France»

INTERVIEW - Sophie des Mazery est directrice de Finansol, une association d'établissements engagés dans la finance solidaire. Elle commente la publication des résultats du 11ème baromètre Finansol...

Une industrie en plein boom. La finance solidaire utilise l'épargne placée sur des produits dédiés (à direction de l'emploi, le logement, l'environnement, le commerce équitable, le micro-crédit) pour développer des activités à forte utilité sociale et environnementale. Elle permet ainsi la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux et le développement d'activités économiques par des entreprises solidaires françaises (associations, coopératives, ou encore personnes exclues des circuits bancaires et financiers classiques) dans les pays en voie de développement. La directrice de Finansol, acteur de ce secteur, explique à 20 Minutes comment la finance solidaire est devenue une force crédible dans l'économie réelle.

La finance solidaire vit-elle ses belles heures?

Le secteur se porte à merveille avec une hausse en 2012 de 32,9% de l'épargne solidaire à 4,7 milliards d'euros. L'argent investi dans des entreprises solidaires a quant à lui dépassé le milliard d'euros (1,02 milliard exactement, soit +16,5%). On peut désormais parler de la finance solidaire en milliard! 12.000 nouvelles entreprises ont été soutenues l'an dernier et 36.000 emplois ont été créés ou consolidés, particulièrement pour des personnes éloignées du marché du travail. Par ailleurs, au niveau du logement social, 4.400 personnes ont été relogées.

Pourquoi cela fonctionne?

Pour plusieurs raisons. Tout le monde épargne en France (ce patrimoine des ménages pèse 10.000 milliards d'euros) et en période de crise économique le réflexe social et solidaire est plus récurrent. L'épargnant se dit, si je place solidairement, je finance l'emploi, des logements sociaux, des activités écologiques pour le futur ou encore des entreprises dans les pays en développement. Et comme les Français ne cherchent pas forcément un rendement à deux chiffres, la rentabilité limitée de ces placements n'est pas un obstacle. D'autant qu'à ce jour, le livret A ne rapporte qu'1,75%. La finance solidaire lie petites performances et transparence.

La place prise au sein de l'épargne salariale vous a considérablement aidé?

Il y a aujourd'hui 900.000 épargnants solidaires en France, dont 700.000 via l'épargne salariale. En effet, la finance solidaire a été stimulée par la loi de modernisation de l'économie de 2008, qui impose aux entreprises de proposer au moins un fonds d'épargne

solidaire dans leur plan d'épargne d'entreprise (PEE, Perco). Son encours a progressé de plus de 50% en 2012 et s'élève désormais à 2,6 milliards d'euros.

La finance solidaire peut-elle aller encore plus loin?

Les acteurs de ce secteur ont une ambition bien plus importante à un horizon de 15 ans. L'objectif est de multiplier ces résultats par sept pour qu'1% de l'épargne financière des Français (3.800 milliards en 2012) soit investi dans la finance solidaire. Nous voulons créer notamment un livret A solidaire défiscalisé et une assurance vie solidaire. Encore faut-il que les sociétés d'assurance-vie soient convaincues ».

Bertrand de Volontat, « Sophie des Mazery: «La finance solidaire a créé 36.000 emplois en 2012 en France», *20 minutes*, 22/05/2013 : <http://www.20minutes.fr/economie/1159829-20130522-sophie-mazery-la-finance-solidaire-cree-36000-emplois-2012-france>